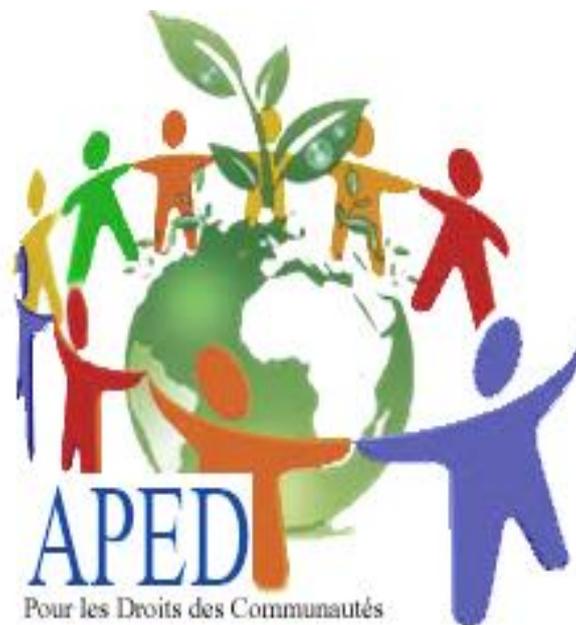


APPUI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT



PLAN STRATEGIQUE

2016 – 2021

AVANT PROPOS

Dans ce plan stratégique, il était question pour nous de nous projeter dans le temps et de prévoir dans l'avenir nos actions afin de faire face aux enjeux de l'heure. Le département de l'Océan avec l'avènement du nouveau port en eau profonde de Kribi se voit convoiter par des compagnies agroindustrielles qui veulent profiter de la proximité du port.

Cette convoitise entraîne des conséquences néfastes pour les communautés vivant dans la zone. Ces inconvénients causés nécessitent des actions de réparation et/ou de compensation afin d'amoinrir les pertes que subissent les communautés. Nous voulons à travers nos actions accompagner les communautés pour que leurs droits soient pris en compte par l'État et les compagnies.

Prévoir nos actions dans le temps, nous permettra finalement d'avoir une vision à long terme et de chercher des financements afin de budgétiser nos activités. Un plan de travail annuel sera produit chaque année pour échelonner la mise à œuvre du plan stratégique.

L'élaboration de ce document a été effective grâce à l'appui de CUSO International dans le cadre du Projet VOICE.

Je remercie l'équipe d'APED qui en dépit de ses nombreuses tâches, n'a ménagé aucun effort pour la réussite de l'élaboration de ce document.

José-Constant GREMBE-GBASSINGA
Coopérant volontaire
CUSO International

Structure d'APED

Appui pour la protection de l'environnement et le développement (APED) est une organisation non gouvernementale de droit camerounais régi par la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association, crée le 25 mars 2000 et légalisé le 05 mars 2004.

Elle est basée à Kribi.

APED dispose de 10 employés qui en dehors des études scolaires et universitaires, bénéficient d'une expérience de 12 années de terrains dans le domaine du plaidoyer et lobbying, développement communautaire, information, éducation et communication. Outre ces expériences, le personnel dispose des compétences techniques suivantes :

- ✓ DC/IEC = développement communautaire et information, éducation et communication ;
- ✓ Les techniques de la MARPP (méthode accélérée de recherche participative ;
- ✓ Les techniques de la MAPAPPY (méthode d'approche participative des populations pygmées) ;
- ✓ La vidéo participative ;
- ✓ La cartographie participative.

En plus de son personnel, APED dispose d'un réseau des personnes ressources nationales et internationales (juristes, sociologues, agronomes, ingénieur des eaux et forêts et chasses, gestionnaires, anthropologues, environnementalistes).

Vision

Un monde sans discrimination ou l'environnement est préservé et la pauvreté s'amointrit.

Mission

Accompagner l'État, les compagnies foncières, minières forestières et de conservation à la prise en compte des droits des communautés locales et autochtones et d'agir dans le respect des normes environnementales.

Valeurs

Adaptabilité. Le personnel d'APED travaille souvent dans des conditions parfois difficiles, voire extrêmes. La facilité d'adaptation développée dans l'équipe permet au membre du personnel de faire face à des éventualités liées à leur condition de travail.

Développement durable :

Nous travaillons fort pour que notre espace de vie soit sain et propre. Le développement durable est l'une des valeurs chères à APED, c'est une valeur transversale qui conduit toutes nos actions que ce soit dans les domaines fonciers, forestiers miniers, etc.

Approche démocratique.

L'amélioration des conditions de vie des communautés locales et

autochtones ne peut que se faire avec ces dernières. APED travaille de façon participative et démocratique pour permettre aux communautés de s'exprimer sur des questions qui les concernent.

Esprit d'équipe. Travailler en équipe est pour nous non seulement une valeur, mais aussi un principe. Nous travaillons souvent avec les moyens très limités et la contribution de tous les membres de l'équipe est vivement souhaitée

L'impartialité.

APED travaille avec plusieurs partenaires (communautés, ONG nationales et internationales, autorités administratives et politiques, etc.) Il se doit d'être impartial dans ses actions et ses engagements pour garder sa neutralité.

Contexte

Le Cameroun, malgré ses richesses naturelles, reste et fait partie des pays en développement. Selon la banque mondiale, plus de 40 % de la population vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Cet état de choses se traduit par l'inaccessibilité de certaines classes et couches sociales à l'éducation, à la santé, développement, etc.

Pour faire face au sous-développement, en 2009 l'État du Cameroun s'est doté d'un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) dans lequel il ambitionne être un pays émergent à l'horizon 2035. Ce DSCE reste un cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles de développement dans le pays. Pour concrétiser les orientations stratégiques nationales, l'État du Cameroun à travers son gouvernement a défini plusieurs secteurs prioritaires pour booster son économie et générer des emplois. Le développement des secteurs miniers (Gaz, Fer, Uranium), Agro-industriels, infrastructurels et de la conservation (parcs nationaux, réserves de faune) ont été ciblés comme les principales sources de croissance économique.

Dans la zone Kribi Campo Ma'an qui est notre principale zone d'intervention, on observe de façon exacte la matérialisation de ce DSCE à travers la construction des grands projets.

Ces projets sont menés dans les territoires de vie traditionnelle des communautés locales et autochtones et ces exploitations sont faites parfois au mépris de la nature, de l'environnement, des lois internationales, et parfois en bafouant les droits des communautés locales et autochtones vivant dans la zone depuis des décennies. Compte tenu aussi des considérations traditionnelles qui ont pour conséquences l'inégalité entre les sexes, l'exclusion sociale, etc. nous avons décidé d'attaquer ces maux à travers nos axes d'intervention que sont **l'inclusion sociale, le développement de la croissance économique, la gestion durable, la santé communautaire, l'égalité des sexes.**

Les enjeux

Considérant le contexte dans lequel il évolue et les nouveaux défis qu'il aura à relever, APED axe ses priorités sur cinq grands enjeux :

- Processus d'attribution des concessions foncières, forestières et minière et l'installation des compagnies ;
- L'insertion socio-économique des populations autochtones vulnérables ;
- Gouvernance des ressources forestières et fauniques ;
- Recherche de fonds pour le financement des activités ;
- Autonomisation de la femme.

ENJEU 1

Processus d'attribution des concessions foncières, forestières et minière et l'installation des compagnies

La matérialisation du DSCE à travers la construction des grands projets s'est concrétisée avec l'octroi des concessions foncières et forestières à des compagnies. Le processus d'octroi des concessions est souvent méconnu par les communautés. Lors des réunions de négociation entre les compagnies, l'État camerounais et les communautés, ces dernières ne sont pas vraiment outillées pour mieux défendre leurs droits, conséquences, les mesures compensatoires sont souvent injustes, insuffisantes, et ne cadrent pas aux réalités des communautés. Même si au final on arrive à trouver des arrangements, l'exécution de ces derniers pose problème et il n'y a pas un véritable mécanisme de suivi mis en place pour suivre et vérifier le respect de ces engagements.

Outre ce souci, même si les communautés sont informées des projets, un problème se pose au niveau de la représentation. Ceux qui représentent les communautés se heurtent au problème de légitimité. Pour que les communautés soient bien

représentées et que leurs droits soient bien défendus, ceux qui les représentent doivent avoir leur confiance et être formés pour mieux les défendre.

ORIENTATION 1

OUTILLER LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS FONCIÈRES, FORESTIÈRES ET MINIÈRES ET L'INSTALLATION DES COMPAGNIES

OBJECTIF 1.1

Développer des outils pour aider les communautés dans les négociations pour des indemnisations et des compensations

- Indicateur : Pourcentage des communautés outillées

CIBLE >>>> 80 % des communautés

OBJECTIF 1.2

Doter les communautés des moyens leur permettant de mieux défendre leurs droits

- Indicateur : Taux de satisfaction des communautés autochtones quant au respect de leurs droits

CIBLE >>>> 100 % des communautés

OBJECTIF 1.3

Promouvoir le droit à l'accès et la sécurisation des droits des communautés

- Indicateur :

CIBLE >>>>

ORIENTATION 2

ACCOMPAGNER LES COMMUNAUTÉS POUR QU'ELLES SOIENT REPRÉSENTÉES LÉGITIMEMENT DANS LES INSTANCES DE GESTION MISE EN PLACE PAR LES COMPAGNIES

OBJECTIF 2.1

Faire participer activement les communautés dans les instances de gestion

- Indicateur : Pourcentage de représentation des communautés dans les instances de gestion

CIBLE >>>> 100 %

ENJEU 2

L'insertion socio-économique des populations autochtones vulnérables

Les populations autochtones constituent les communautés les plus vulnérables de la zone. Du fait de leur mode vie, c'est une population qui aime vivre dans la forêt. Elle vit de la chasse, des cueillettes, du ramassage, etc. L'apparition des grands projets dans la zone menace directement la manière de vivre des communautés autochtones et même leur survie. L'accaparement des concessions foncières et forestières par des compagnies oblige les communautés à se déplacer et aller vivre loin de leur écosystème (lieux de chasse, de pêche, de cueillettes, de rites traditionnels). La majorité de cette population est analphabète. C'est déjà une population un peu délaissée par l'État, cette nouvelle situation vient encore rendre difficiles leurs conditions de vie. Aussi, les relations entre les communautés autochtones et les communautés locales (bantou) ne sont pas toujours au beau fixe. Les conflits sur des questions de terre créent de frustrations de part et d'autre. Les questions de la santé dans ces communautés sont aussi préoccupantes. Vivant loin des hôpitaux, des centres de santé, elles sont parfois abandonnées à elles même. Même si elles possèdent des connaissances en médecine traditionnelle, il n'en demeure pas moins qu'un minimum de précaution et de respect des règles sanitaires doit être requis les aider à sauver des vies. L'explosion démographique que provoquera le développement des grands projets constitue aussi un risque considérable lié aux maladies pandémiques.

La pauvreté est aussi un des maux qui gangrènent ces communautés. L'exploitation des concessions prive les communautés des activités qu'autre fois leur servaient de moyens de subsistance. Ne pouvant plus chasser, pêcher, cueillir là où elles le faisaient avant. Les communautés doivent s'adonner à d'autre type d'activité. Chose difficile vu que les communautés ne sont ni préparées, ni habituées à faire autre chose que ce qu'elles faisaient avant comme activités.

ORIENTATION 3

ACCOMPAGNER LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES POUR QU'ELLES SOIENT REPRÉSENTÉES LÉGITIMEMENT DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DÉCISION AU NIVEAU DES VILLAGES ET LES EXÉCUTIFS COMMUNAUX ET A TROUVER LES MOYENS DE PARTICIPER EN TANT QUE MEMBRES VALORISÉS, RESPECTÉS ET CONTRIBUANT A LEUR COMMUNAUTÉ ET A LA SOCIÉTÉ

OBJECTIF 3.1

Favoriser la représentativité des communautés autochtones afin que leurs opinions soient prises compte dans les instances de décision

- Indicateur : Pourcentage de représentation des communautés dans les instances de gestion

CIBLE >>>> 100 %

OBJECTIF 3.2

Faire participer les populations autochtones à la vie socioéconomique de leur circonscription

- Indicateur : Taux de participation des populations autochtones à la vie socioéconomique

CIBLE >>>> 100 % de participation

ORIENTATION 4

OPTIMISER LES CONNAISSANCES DES COMMUNAUTÉS SUR DES QUESTIONS DE SANTÉ DE BASE

OBJECTIF 4.1

Sensibiliser les communautés au risque de dissémination des maladies liées au boom démographique dû aux grands projets

- Indicateur : Pourcentage des communautés couvertes par la sensibilisation 100 % de participation

CIBLE >>>> 100 % des communautés

OBJECTIF 4.2

Renforcer les connaissances sanitaires et médicales des communautés avec les nouvelles techniques de la santé moderne

- Indicateur : Pourcentage des communautés formées

CIBLE >>>> 80 % des communautés formées

ORIENTATION 5

FACILITER LE DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES AUTOCHTONES BAGYELI BOKOLA ET LES COMMUNAUTÉS BANTOU SUR LA SCISSION DES TERRES

OBJECTIF 5.1

Encourager l'entente sociale pour permettre l'accès à la terre des communautés autochtones Bagyeli Bokola

- Indicateur : Taux de satisfaction des communautés autochtones sur la question des terres

CIBLE >>>> 80 % de taux de satisfaction

ORIENTATION 6

DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS BAGYELI

OBJECTIF 6.1

Renforcer la participation des communautés autochtones au développement de la croissance économique locale

- Indicateur : Nombre des activités économiques tenues par les communautés autochtones

CIBLE >>>> 10 activités

ORIENTATION 7

FACILITER L'ACCÈS A LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

OBJECTIF 7.1

Faciliter la participation des communautés autochtones à la dynamique de réforme des politiques d'état civil

- Indicateur : Nombre des communautés participant à la dynamique de réforme des politiques d'état civil

CIBLE >>>> 50 communautés

OBJECTIF 7.2

Encourager les communautés à inscrire les naissances au registre d'état civil

- Indicateur : Pourcentage de naissances enregistrées

CIBLE >>>> 100 % des naissances enregistrées

OBJECTIF 7.3

Encourager les communautés à s'intéresser aux activités citoyennes

- Indicateur : Taux de participation des communautés autochtones à des activités citoyennes

CIBLE >>>> 80 %

ENJEU 3

GOVERNANCE DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

Lors de l'attribution des concessions foncières aux compagnies, il y a des bandes de forêts qui ont été dégagées. Pour les sécuriser, il est nécessaire de mettre en place des forêts communautaires. Une forêt communautaire selon la loi camerounaise est un domaine faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. Cette convention est un contrat par lequel l'administration chargée des forêts confie à une communauté une portion de forêt du domaine national, en vue de sa gestion, de sa conservation et de son exploitation pour l'intérêt de cette communauté. Le processus d'octroi de forêt communautaire nécessite beaucoup de moyens financiers et aussi, les communautés doivent être accompagnées tout le long du processus et voir après l'octroi, pour assurer une gestion responsable et durable.

L'autre aspect de la chose est que dernièrement l'État camerounais dans le cadre de la décentralisation, a transféré la gestion des forêts à certaines communes. La gestion de ces forêts par les communes pose problème. Les autorités communales n'ont pas pour certaines des connaissances et compétences nécessaires pouvant aider à gérer

efficacement les forêts. Elles ont besoin d'être accompagnées dans le cadre de la gestion, de la préservation et de l'exploitation de ces forêts.

En 2006 comme compensation écologique du projet pipeline Tchad-Cameroun, le parc National de Campo Ma'an a été créé dans le département de l'Océan. Dans cet espace forêt érigé en aire protégée vit une forte population autochtone (bagyeli qui dépend étroitement des ressources naturelles pour l'essentiel de ses besoins). Le plan d'aménagement du Parc National de Campo Ma'an (PNCM) validé en 2006 intègre des dispositions en faveur des peuples autochtones notamment la reconnaissance et la pérennisation de leurs usages dans l'aire protégée. Dans le souci de matérialiser ces dispositions et d'associer effectivement les populations Bagyeli à la gestion du parc, un mémorandum d'entente a été signé en 2011 entre les services de la conservation, le préfet de l'Océan et les populations Bagyeli. Il s'agit d'un accord de cogestion d'une validité de deux ans renouvelables. Cet accord est récemment renouvellement en 2015 pour une durée de 3 ans.

Il important d'accompagner les parties signataires de cet accord, surtout les populations Bagyéli qui parfois, n'ont pas les moyens nécessaires pour se défendre.

ORIENTATION 8

FACILITER LA MISE EN PLACE ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE DIALOGUE ET DE GESTION DES REVENUS FORESTIERS AUTOUR DES UNITÉS FORESTIÈRES D'AMÉNAGEMENT (UFA), DES FORETS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES, VENTES DE COUPE.

OBJECTIF 8.1

Favoriser le partage équitable des revenus forestiers et le respect des engagements légaux

- Indicateur : Taux de satisfaction des communautés sur la gestion des revenus forestiers

CIBLE >>>> taux satisfaction des communautés

ORIENTATION 9

CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC NATIONAL DE CAMPO MA'AN ET DES ACCORDS DE COGESTION DUDIT PARC SIGNES ENTRE LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LE SERVICE DE LA CONSERVATION

OBJECTIF 9.1

Développer des initiatives pour une mise en œuvre effective des accords de cogestion et du plan d'aménagement pour améliorer les conditions de vie des communautés

- Indicateur : Nombre d'initiatives développées

CIBLE >>>> 5 initiatives

OBJECTIF 9.2

Amener les communautés à s'approprier des mécanismes de la conservation de parc

- Indicateur : % des communautés qui participent à la gestion du parc

CIBLE >>>> 70 % de communautés

ORIENTATION 10

CONTRIBUER À LA REVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC AINSI QU'AU RENOUVELLEMENT DES ACCORDS DE COGESTION

OBJECTIF 10.1

Connaitre l'état réel d'avancement de la mise en œuvre des accords pour constater les succès et les manquements afin de faire des propositions et les recommandations dans le cadre de révision des accords

- Indicateur :

CIBLE >>>> Faire un état de lieux à la fin de la dernière année de mise en œuvre du plan d'aménagement

ORIENTATION 11

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DE BINPIDI, LOLODORF, NVEGUE ET AKOM 2 DANS LA GESTION DES FORETS COMMUNALES

OBJECTIF 11.1

Renforcer les capacités des communes dans la gestion, la préservation et l'exploitation de forêts communales

- Indicateur : nombre de communes accompagnées

CIBLE >>>> 4 communes

ENJEU 4

RECHERCHE DE FONDS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

APED est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. À ce titre, elle ne dispose pas de revenus et ne fait pas de bénéfices pour lui permettre de financer ces activités. La majeure partie des activités d'APED est financée par des organisations internationales à travers des appels à projet qu'elle postule. Cet état de choses met APED dans une situation de dépendance qui fait qu'elle doit attendre d'avoir des financements externes avant de mener des activités. Pourtant, il y a parfois des urgences auxquelles elle doit faire face. Dans ce contexte, APED doit renforcer son réseau de contacts et aussi, renforcer ses compétences en élaboration et gestion de projet.

Une bonne visibilité est aussi un moyen qui permet à APED de mettre en exergue ses actions et d'attirer des partenaires. Ceci peut se faire par la mise en place d'un plan de communication qui se traduira par une présence sur les réseaux et la création d'un site internet.

ORIENTATION 12

RENFORCER LES MÉCANISMES DE RECHERCHE DES APPELS À PROJET ET L'AUTOFINANCEMENT DE L'ORGANISATION

OBJECTIF 12.1

Renforcer le réseau de contacts et de partenariat pour la mobilisation des ressources

- Indicateur : % des projets financés

CIBLE >>>> 60 %

OBJECTIF 12.2

Trouver les moyens pour permettre à l'organisation de financer elle-même ses activités

- Indicateur : Pourcentage des activités financées par APED

CIBLE >>>> 30 % activités financées

ORIENTATION 13

RENFORCER LA VISIBILITÉ DES ACTIONS DE L'ORGANISATION

OBJECTIF 13.1

Renforcer les mécanismes de communication et de publication de l'organisation pour une bonne visibilité

- Indicateur :

CIBLE >>>> Présence sur internet

EUJEU 5

AUTONOMISATION DE LA FEMME

La place de la femme dans la société camerounaise et dans le département de l'Océan demeure problématique. Il y a eu certes des avancées dans le domaine de l'éducation, par exemple le taux de scolarisation des filles dans le département de l'Océan a augmenté. Lors du récent recensement général de 2005, sur les 10 797 élèves inscrits dans le département, 52 % sont des filles. Toutefois le taux de décrochage des filles reste plus élevé que celui des garçons à cause du manque de moyens et des maternités précoces. Le ministère de la femme et de la Famille a créé des centres de formation professionnelle pour permettre aux femmes d'acquérir des connaissances et des diplômes pouvant les aider à trouver un emploi. Cette initiative, bien que louable, souffre de manquements. Les formateurs sont peu qualifiés et les matériels didactiques sont quasi-inexistants. On constate aussi une faible représentation des femmes dans les instances de décision, pourtant elles constituent la moitié de la population dans le département de l'Océan.

Outre ces situations déplorables, la pauvreté est l'un des maux qui affaiblissent et rendent vulnérables les femmes dans la société camerounaise en général et dans le

département l'océan en particulier. APED, à travers ses actions, veut contribuer à l'émancipation de la femme afin d'avoir la place qu'elles méritent.

ORIENTATION 14

PROMOUVOIR L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME

OBJECTIF 14.1

Sensibiliser les communautés sur la place qu'occupe la femme dans la société

- Indicateur : Pourcentage des communautés sensibilisées

CIBLE >>>> 80 % communautés sensibilisées

OBJECTIF 14.2

Promouvoir la participation et représentation des femmes dans instance de prise de décision

- Indicateur : Pourcentage de femmes représentées dans les instances de prise de décision (mairie, chefferies traditionnelles)

CIBLE >>>> 30 %

OBJECTIF 14.2

Mettre en place des mécanismes pour permettre aux femmes de s'affirmer et de participer activement à l'améliorer de conditions de vie des communautés

- Indicateur : Pourcentage des activités menées par les femmes

CIBLE >>>> 40 %



APPUI A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT

PLAN STRATEGIQUE 2016-2021

Vision	Un monde sans discrimination où l'environnement est préservé et la pauvreté régresse
Mission	Accompagner l'État, les compagnies foncières, minières forestières et de conservation, à la prise en compte des droits des communautés locales et autochtones et d'agir dans le respect des normes environnementales
Valeurs	Adaptabilité, développement durable, approche démocratique, esprit d'équipe, impartialité

ENJEU 1 PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS FONCIÈRES, FORESTIÈRES ET MINIÈRE ET L'INSTALLATION DES COMPAGNIES

Orientations stratégiques	Les axes interventions	Les objectifs
1. Outiller les communautés locales et autochtones sur le processus d'attribution des concessions foncières, forestières et minières et l'installation des compagnies	Renforcement de capacité	1.1 Développer des outils pour aider les communautés dans les négociations pour des indemnisations et des compensations
		Cible 80 % des communautés Indicateur : Pourcentage des communautés outillées
		1.2 Doter les communautés des moyens leur permettant de mieux défendre leurs droits
	Protection des droits des communautés	Cible 100 % des communautés Indicateur : Taux de satisfaction des communautés autochtones quant au respect de leurs droits
		1.3 Promouvoir le droit à l'accès et la sécurisation des droits des communautés
		Cible : Indicateur
2. Accompagner les communautés pour qu'elles soient représentées légitimement dans les instances de gestion mise en place par les compagnies	L'inclusion sociale	2.1 Faire participer activement les communautés dans les instances de gestion
		Cible 100 % Indicateur : Pourcentage de représentation des communautés dans les instances de gestion

Cible : 100 % des naissances enregistrées Indicateur : Pourcentage de naissances enregistrées

7.3 Encourager les communautés à s'intéresser aux activités citoyennes

Cible : 80 % Indicateur : Taux de participation des communautés autochtones à des activités citoyennes

7.4 Amener l'administration territoriale à une décentralisation effective des services de l'État civil

Cible : 15 Indicateur : Nombre des services d'état civil de proximités créés dans les communautés

ENJEU 3 GOUVERNANCE DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

Orientations stratégiques	Les axes interventions	Les objectifs
7 Faciliter la mise en place et accompagner les structures de dialogue et de gestion des revenus forestiers autour des Unités forestières d'Aménagement (UFA), des forêts communautaires et communales, ventes de coupe	Gestion durable des ressources naturelles	8.1 Favoriser le partage équitable des revenus forestiers et le respect des engagements légaux
		Cible : 25 % taux satisfaction des communautés Indicateur : Taux de satisfaction des communautés sur la gestion des revenus forestiers
8 Contribuer à la mise en œuvre du plan d'aménagement du parc national de Campo Ma'an et des accords de cogestion dudit parc signés entre les communautés autochtones et le service de la conservation	Inclusion sociale	9.1 Développer des initiatives pour une mise en œuvre effective des accords de cogestion et du plan d'aménagement pour améliorer les conditions de vie des communautés
		Cible : 5 initiatives Indicateur : Nombre d'initiatives développées
		9.2 Amener les communautés à s'approprier des mécanismes de la conservation de parc
Cible : 70 % de communautés Indicateur : % des communautés qui participent à la gestion du parc		
9 Contribuer à la révision du plan d'aménagement du parc ainsi qu'au renouvellement des accords de cogestion	Gestion durable des ressources naturelles	10.1 Connaître l'état réel d'avancement de la mise en œuvre des accords pour constater les succès et les manquements afin de faire des propositions et les recommandations dans le cadre de révision des accords
		Cible : Faire un état de lieu à la fin de la dernière année de mise en œuvre du plan d'aménagement Indicateur :
10 Accompagner les communes de Binpidi, lolodorf, Nvegué et Akom 2 dans la gestion des forêts communales	Gestion durable des ressources naturelles	11.1 Renforcer les capacités des communes dans la gestion, la préservation et l'exploitation de forêts communales
		Cible : 4 communes Indicateur : nombre de communes accompagnées

ENJEU 4 RECHERCHE DE FONDS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

Orientation stratégique	Les axes interventions	Les objectifs
11 Renforcer les mécanismes de recherche des appels à projet et l'autofinancement de l'organisation	Renforcement de capacité	12.1 Renforcer le réseau de contacts et de partenariat pour la mobilisation des ressources
		Cible : 60 % Indicateur : % des projets financés
		12.2 Trouver les moyens pour permettre à l'organisation de financer elle-même ses activités
		Cible : 30 % activités financées Indicateur : Pourcentage des activités financées par APED
13 Renforcer la visibilité des actions de l'organisation	Renforcement des moyens d'action d'APED	13.1 Renforcer les mécanismes de communication et de publication de l'organisation pour une bonne visibilité
		Cible : présence sur internet Indicateur :

EUJEU 5 AUTONOMISATION DE LA FEMME

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs
14 Promouvoir l'émancipation de la femme	Égalité des sexes	14.1 Sensibiliser les communautés sur la place qu'occupe la femme dans la société
		Cible : 80 % communautés sensibilisées Indicateur : Pourcentage des communautés sensibilisées
		14.2 Promouvoir la participation et représentation des femmes dans les instances de prise de décision
		Cible : 30 % Indicateur : Pourcentage de femmes représentées dans les instances de prise de décision (mairie, chefferies traditionnelles)
	Affirmation de la femme	14.3 Mettre en place des mécanismes pour permettre aux femmes de s'affirmer et de participer activement à l'améliorer de conditions de vie des communautés
		Cible : 40 % Pourcentage des activités menées par les femmes